



**Assemblée générale  
Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/58/80 – E/2003/71  
21 mai 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Point 117 a) de la liste préliminaire\*

**Élimination du racisme et de la discrimination raciale:**

**a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale  
(résolutions 2106 A (XX) du 21 décembre 1965,  
3380 (XXX) du 10 novembre 1975 et 57/195  
du 18 décembre 2002)**

Conseil économique et social

Session de fond de 2003

Point 14 f) de l'ordre du jour provisoire\*\*  
**Questions sociales et questions relatives  
aux droits de l'homme: Application  
du Programme d'action pour la  
troisième Décennie de la lutte contre  
le racisme et la discrimination raciale**

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PRÉSENTÉ EN APPLICATION  
DE LA RÉSOLUTION 57/195 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

1. Au paragraphe 41 de sa résolution 57/195, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), un rapport analytique sur le degré d'exécution du Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et de le lui présenter à sa cinquante-huitième session ainsi que de le présenter à la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-neuvième session.

2. Un rapport analytique du Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur l'application du Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale a été présenté à la cinquante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/2003/19). Ce rapport résume toutes les activités menées à bien au cours des dix années de la Décennie. L'additif au rapport (E/CN.4/2003/19/Add.1) rend compte de la dernière activité entreprise dans le cadre de la troisième Décennie en février 2003, à savoir l'atelier organisé conjointement par le HCDH et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en vue de l'élaboration d'une publication pour lutter contre le racisme et favoriser la tolérance.

\* A/58/50/Rev.1 et Corr.1.

\*\* E/2003/100.

3. Il est fait mention également de la résolution 2003/30 de la Commission des droits de l'homme dans laquelle la Commission a recommandé, au paragraphe 40, que l'Assemblée générale, après avoir examiné le rapport analytique du Secrétaire général sur le degré d'exécution du Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, devant être présenté en application de la résolution 57/195 de l'Assemblée, envisage la clôture de la troisième Décennie. En outre, au paragraphe 41 de la même résolution, la Commission a recommandé également que l'Assemblée générale, au cours de la prochaine décennie d'activités de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, mette l'accent sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban sur la base d'un large consensus au sujet de l'importance de la lutte contre la discrimination à l'échelle mondiale.

-----